

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA
DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

. à l'attribution du marché lié à la mission s'assistance à maîtrise d'ouvrage et plus particulièrement les mission ACT, DET et AOR, en vue des travaux d'aménagement de l'entrée et des bureaux du centre aqua-récréatif Aiga Bluia à la société « INGEPOLE – 87280 Limoges » pour un montant de 12 000,00 € hors taxes – Décision n° 2024/245 du 8 novembre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels de mise à disposition ponctuelle des locaux du complexe sportif intercommunal à Oradour-sur-Glane avec l'association 'ASSJ basket', représenté par son président en exercice M. Christian DORCET, pour les périodes suivantes :

- des lundis 18 et 25 novembre 2024,
- des lundis 2, 9 et 16 décembre 2024,
- des lundis 6, 13, 20 et 27 janvier 2025 de 14h00 à 16h00 – Décision n° 2024/246 du 12 novembre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels de mise à disposition ponctuelle des locaux du complexe sportif intercommunal à Oradour-sur-Glane avec l'association 'Comité du sport adapté de la Haute-Vienne', représenté par son président en exercice M. Didier VALLOIS, pour le mercredi 15 janvier 2025 de 10h00 à 16h00 – Décision n° 2024/247 du 12 novembre 2024 ;

. à la signature d'un contrat de maintenance pour l'accès, la maintenance et l'assistance du module IAssist'Act du logiciel Publiact de la collectivité, avec la société Bleu Blanc Tech, pour une durée maximum de 36 mois à compter de la date de notification auprès de la société, pour une redevance fixée à 1 197,60 € HT pour la première année, avec une révision de prix prévue à chaque date anniversaire – Décision n° 2024/248 du 14 novembre 2024 ;

. à l'attribution des marchés publics de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de création d'une station de traitement des eaux usées et des travaux de réseaux AEP, programmation 2024/2025 comme suit :

- Lot 1 : "Création d'une station de traitement des eaux usées pour le village de La chapelle blanche." à INFRALIM 11 avenue du Bourbonnais 23001 GUERET pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de 9 000,00 € H.T,
- Lot 2 : "Renouvellement réseau AEP route de Beaulieu à Saint-Junien" 10 800,00 € H.T. à LARBRE INGENIERIE SAS 2 avenue Pierre Mendès France 23000 GUERET pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de 6 815,00 € H.T,
- Lot 3 : "Renouvellement réseau AEP Rue de l'Agua et place Pontville à Rochechouart." à IGEO VINCENT 13 rue Thomas Edison 87200 SAINT-JUNIEN pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de 6 600,00 € H.T,
- Lot 4 : "Renouvellement réseau AEP route du Chateau d'eau et rue de l'Oncre à Javerdat." à IGEO VINCENT 13 rue Thomas Edison 87200 SAINT-JUNIEN pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de 5 900,00 € H.T – Décision n° 2024/270 du 19 novembre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels de mise à disposition ponctuelle des locaux du complexe sportif intercommunal à Oradour-sur-Glane avec l'association « ASSJ tennis de table » représentée par son président en exercice M. Christophe GRAND, pour la journée du dimanche 22 juin 2025 – Décision n° 2024/271 du 21 novembre 2024 ;

. à la signature d'une convention de prestation de service et ses avenants éventuels avec AVF Bellac, représentée par ses co-Présidentes en exercice, M^{me} AUPETIT Marie-Hélène et M^{me} RIFFAUD Michèle, relative à la réalisation de séances d'aquagym adaptée au centre aqua-récréatif – Décision n° 2024/272 du 2 décembre 2024 ;

Information portée à la connaissance de l'assemblée
communautaire le 12 décembre 2024,
Le Président,